

# 

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10 alinéa 1<sup>er</sup> littera a, 12, 45, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa  $1^{er}$ ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article  $1^{\rm er}$  B point 19 ;

Considérant la demande de Permis de Recherches n°KIN/20090128/145004 introduite par Monsieur MABUSSI MA SEYA Hervé, en date du 28 janvier 2009, et les pièces requises y jointes ;

Considérant que la capacité financière minimum est inadéguate;

Site Web: www.mines-rdc.cd Email: info@mines-rdc.cd



Sur avis défavorable du Cadastre Minier;

### ARRETE:

Monsieur MABUSSI MA SEYA Hervé

## Article 1er:

Il est refusé à **Monsieur MABUSSI MA SEYA Hervé**, résidant sur l'Avenue Dona Béatrice n° 10, Kinshasa/Ngaliema, le Permis de Recherches sollicité.

#### Article 2:

**Monsieur MABUSSI MA SEYA Hervé** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

#### Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

**0** 5 OCT 2015 Fait à Kinshasa, le Martin KABWEL **AMPLIATIONS:** Cabinet du Président de la République Cabinet du Premier Ministre 01 Cabinet du Ministre des Mines : 02 Secrétariat Général des Mines : 01 Cadastre Minier : 01 **CTCPM** : 01 SAESSCAM · 01 Direction des Mines Direction de Géologie : 01 Direction des Investigations : 01 Direction chargée de la Protec. De l'Enviro Div. Prov./ des Mines & Géologie du ressort : 01

: 01

Site Web : www.mines-rdc.cd Email : info@mines-rdc.cd